

Retour du sommet de la francophonie

Par la Ficeméa



Les dates du 26 et 27 Novembre 2016 resteront une victoire majeure pour les partisan.e.s d'une éducation publique de qualité. Les 57 Etats membres de la Francophonie réunis à Madagascar ont ratifié la déclaration d'Antananarivo qui fait une place explicite aux problèmes liés à la marchandisation de l'éducation. Cette déclaration est la plus forte faite par des chefs d'État contre la marchandisation, pour l'école publique et la régulation. C'est une reconnaissance du travail de sensibilisation des acteurs de la société civile auprès des représentants des Etats et des instances internationales. Ce qui reflète l'importance de la mobilisation collective qui a été celle de nous tous et toutes au cours des derniers mois.

Le paragraphe introduit dans la déclaration stipule « *Constatant le développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial, et attachés à une éducation publique, gratuite et de qualité pour tous et toutes, nous demandons à l'OIF et à la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen), en collaboration avec la société civile, de*

poursuivre la réflexion abordée lors du Sommet de Kinshasa (2012) et de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs »

Bien sûr, si le fait qu'autant de chefs d'Etat de soient exprimés de manière aussi forte sur la question est une importante étape en soit, il sera maintenant crucial de demander des comptes aux autorités nationales sur la mise en œuvre de cette déclaration.

La marchandisation de l'éducation, un processus aux formes multiples

La communauté internationale a assisté à une croissance sans précédent des acteurs privés dans le secteur de l'éducation durant les dernières années avec pour conséquence de transformer totalement les systèmes éducatifs dans les pays dit « du sud » comme « du nord ». Et ce y compris en proposant des services à bas coût, de mauvaise qualité, et en visant les États émergents et les populations pauvres. De nombreux investisseurs, notamment des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le « marché » jugé très lucratif de l'éducation. La marchandisation de l'éducation est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi disant « kits » prêt à penser contre la dyslexie, dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dit « éducatifs »...

Ce phénomène protéiforme touche à la qualité des contenus éducatifs et à l'acquisition des savoirs. Il développe la ségrégation territoriale, socio-économique et renforce des inégalités sociales. Et de ce fait met en péril la réalisation du droit à l'éducation.

La marchandisation de l'éducation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Nous distinguons deux formes, la première qui est la privatisation de l'éducation qui se définit comme l'augmentation de la prise en charge de l'éducation par les acteurs privés. La seconde est la privatisation dans l'éducation qui se caractérise par l'introduction de méthodes et approches issues du secteur privé marchand dans les systèmes d'éducation publique.

Nous identifions trois conséquences majeures :

- *L'inaccessibilité à une éducation de base et le renforcement des inégalités sociales.* Une étude [\[1\]](#) récemment menée par « Solidarité Laïque » et « Global Initiative for Economic Social and Cultural Rights » en partenariat avec les associations Haïtiennes, dont les Ceméa Haïti, analyse la situation dans un pays où 84% des écoles sont privées : « *Les politiques d'accès à l'éducation n'ont pas été un catalyseur d'égalité des chances comme espéré, mais au contraire, ont participé à renforcer les inégalités préexistantes. L'une des raisons de ces inégalités est liée aux frais d'inscriptions, dont l'augmentation constante des coûts affecte principalement les ménages les plus pauvres. Selon 62% des ménages, ces coûts trop élevés et autres obstacles financiers constituent la raison principale de la non-scolarisation des enfants âgés entre 3 et 16 ans. Par ailleurs, les ménages haïtiens ont répondu à plus de 90% n'avoir pas ou à peine les moyens suffisants pour satisfaire leurs besoins, mettant ainsi en péril la scolarisation des enfants.* »
- *La standardisation des pratiques et des pédagogies.* Par exemple, nous assistons au développement des Ecoles « Low cost ». Bridge International Academies Ltd (BIA) est une société à but lucratif basée aux Etats-Unis. C'est la plus grande chaîne d'écoles commerciales privée dans le

monde. Les écoles bridges international academies sont entre autres financées par Pearson, la fondation Bill Gates et Facebook. De telles écoles « low cost » sont implantées au Libéria (20 écoles), Kenya (400 écoles) et Ouganda (63 écoles). Le concept repose sur deux mots : rationalisation par des économies d'échelle et standardisation. La Bridge Academy a conçu les outils pédagogiques articulés aux leçons lues par « l'enseignant » sur une tablette numérique. Il devient un simple répétiteur qui se voit confier une classe après cinq semaines de formation. Les mêmes contenus sont enseignés de manière identique dans toutes les écoles au même moment. Le gouvernement ougandais a entrepris une action en justice pour la fermeture des écoles Bridges car elles ne respectaient pas les normes minimales en matière d'éducation. Et pourtant l'entreprise espère atteindre 10 millions d'élèves d'ici 2025.

- *la remplacement des financements publics (nationaux et internationaux) par des partenariats confiés à des sociétés privées* qui ont plus des objectifs de profit que des visées d'éducation de la population. Nous pouvons prendre pour exemple le partenariat entre le ministère de l'éducation nationale en France et Microsoft ; Parce qu'il s'agit d'un enjeu économique majeur, les grandes entreprises du numérique – en particulier le « GAFAM » (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) – tentent par tous les moyens d'imposer leurs normes, l'usage de leurs produits, non seulement dans l'équipement scolaire, mais aussi et surtout dans les usages et pratiques enseignantes

La lutte contre cette marchandisation est un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation pour toutes et tous, tout au long de la vie.

L'appel francophone contre la marchandisation, une réponse

collective au niveau international et un outil pour le plaidoyer

Dans ce contexte inquiétant, un groupe d'organisations non-gouvernementales, de syndicats, de chercheurs et de mouvements pédagogiques, dont la Fédération Internationale des Ceméa est membre, se sont engagés dans un consortium international pour réfléchir et agir sur ce sujet. Ces acteurs coordonnent des activités de recherche, de plaidoyer et développent également une méthodologie permettant d'identifier les impacts de la privatisation sur les droits de l'Homme.

Les membres francophones de ce consortium ont conjointement écrit un Appel de la société civile contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs qui a pour vocation d'alerter les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile, de les sensibiliser aux dangers inhérents au processus de marchandisation de l'éducation et de les engager à contrer ce phénomène.

Aujourd'hui, notre Appel contre la marchandisation de l'éducation a été signé par 302 organisations de la société civile originaires de 38 pays.

Désormais, il reste que cet appel soit relayé, entendu et débattu. Les États, les institutions régionales tels que l'Union Européenne, Africaine doivent, au même titre, que l'ONU^[2], et l'OIF protéger, renforcer l'éducation comme un véritable bien public et promouvoir une conception de l'éducation porteuse d'émancipation individuelle, collective et de justice sociale.

Au niveau national, dans chacun des pays, nous devons interpeller les différents ministères, mobiliser les acteurs engagés dans les questions éducatives, être force de propositions car les solutions existent.

C'est dans notre capacité à mettre en lien les échelles locales et internationales que se joue réellement nos

démocraties. Les orientations des politiques internationales ne doivent pas être confisqué par les experts et les technocrates. Elles relèvent du débat public et ne doivent pas être déconnectées des réalités vécues au quotidien. Notre travail en tant qu'acteur de terrain et pédagogues est d'agir avec les personnes sur ces enjeux fondamentaux. Nous devons permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'approprier les politiques nationales, régionales et internationales pour participer au débat, comprendre et pouvoir agir sur les orientations qui dessinent le futur de nos sociétés.

L'éducation n'est pas une marchandise c'est un droit ! Nous voulons que chacune, chacun puisse l'exercer.

Sonia Chebbi,

Déléguée permanente de la Fédération internationale des Ceméa

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 84 États et gouvernements qui la composent (58 membres et 26 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique

- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
 - Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
 - Développer la coopération au service du développement durable
-

[1] Etude intitulé « Haïti, enseignement privatisé, droit à l'éducation bafoué », rapport alternatif soutenu par 10 organisations haïtiennes et internationales soumis à l'occasion de la Revue Périodique Universelle d'Haïti en novembre 2016.

[2] Les Nations Unies à travers une résolution du Conseil des droits de l'homme adoptée en Juillet 2016 exhorte les Etats à « corriger toute incidence négative de la commercialisation de l'éducation »